

CHARTRE DE YOUR MUSIC HALL

- 1. Limiter le nombre d'artistes :** permet de mettre en place un véritable suivi qualitatif.
- 2. Protéger les producteurs :** garantir aux producteurs que leurs mises sont sécurisées sur un compte bloqué et ne sont pas utilisées tant que le seuil de 75 000€ n'est pas atteint.
- 3. Assurer aux producteurs une totale transparence sur les mécanismes de répartition des revenus :** cette répartition est fixée en fonction des ventes.
Tout est expliqué à l'adresse : http://www.yourmusicchall.com/Producteur_De_Musique/Inscription/
- 4. Être à l'écoute des producteurs :** répondre au plus vite à toute question des producteurs.
- 5. Aider les producteurs à promouvoir leurs artistes :** pour cela, ils reçoivent un kit producteur précisant la marche à suivre.
- 6. Impliquer les producteurs :** ils peuvent intervenir dans le cadre de la production de l'album de leurs artistes.
- 7. Favoriser la complicité et les échanges entre artistes et producteurs :** grâce à nos différents réseaux sociaux,, Facebook (<http://www.facebook.com/yourmusicchall>), Myspace (<http://www.myspace.com/yourmusicchall>), Twitter (<http://twitter.com/yourmusicchall>).
- 8. Accompagner les artistes mis en ligne :** en leur fournissant un Kit Artiste et des conseils pendant leur développement.
- 9. Encadrer les artistes :** lors de la production des albums, Your Music Hall partage ses compétences et son expérience avec les artistes qui en ont besoin.
- 10. Communiquer sur l'actualité du label :** le blog de Your Music Hall est un carrefour d'informations et de commentaires sur l'actualité du Label et de ses Artistes : <http://event.yourmusicchall.com/>